

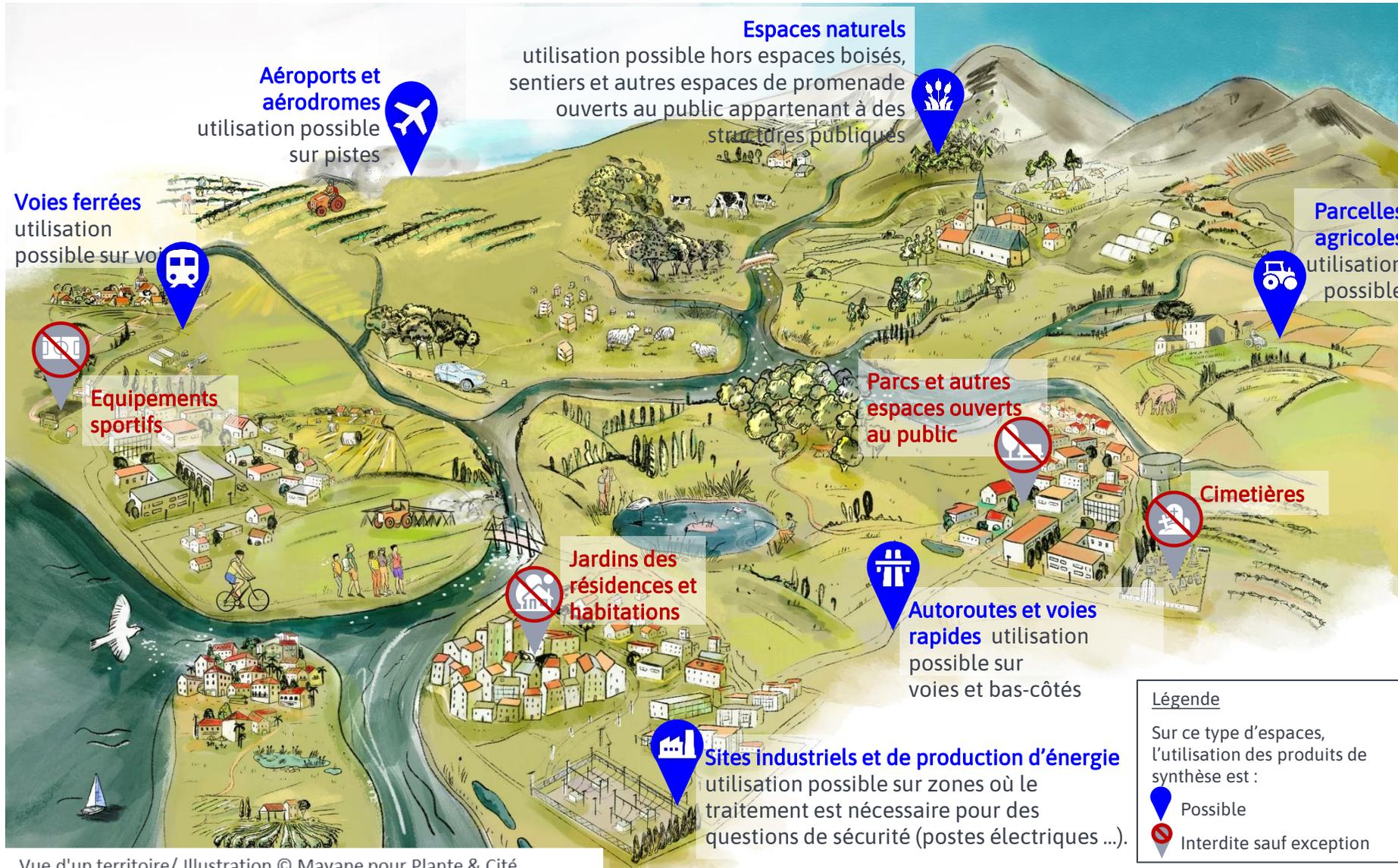
# Vers des territoires sans pesticides : Les leviers d'action des collectivités territoriales

Webinaire 2/2



©Claudius Thiriet, Biosphoto

# Contexte de l'étude > Les lieux où les produits phytosanitaires de synthèse sont autorisés



Légendage © Maxime Guérin, Plante & Cité / Illustration © Mayane pour Plante & Cité

# Contexte de l'étude › Pourquoi mettre en avant les leviers dont disposent les collectivités locales pour réduire les usages et impacts des pesticides sur leur territoire ?



- Collectivités pionnières du « zéro phyto »
- Loi Labbé de 2017
- 700 communes labellisés « Terre Saine, communes sans pesticide »

- Compétence « Eau et assainissement »
- Assurer la distribution d'eau potable
- Collectivités en première ligne des enjeux de pollution des captages

Une diversité de compétences communales et intercommunales pour agir en faveur de :

- La protection de la ressource en eau
- La préservation des milieux naturels
- Une meilleure prise en compte de la santé des habitants et riverains des zones traitées.

# Parties prenantes, étapes et livrables [synthèse]

## Équipe projet Plante & Cité



**Caroline GUTLEBEN**  
Directrice



**Maxime GUÉRIN**  
Chargée de mission



**Marion DANIEL**  
Chargée d'études  
(2024)



**Sandrine LARRAMENDY**  
Chargée de mission



**Florence CADEAU**  
Documentaliste



**Marine DE BODARD**  
Chargée d'études  
(2023)



**Emma DAUPHIN**  
Chargée d'études  
(2022)

## Contributeurs

Une trentaine de personnes ressources issues des institutions et organisations suivantes :



## Avec le soutien de



## Avancement



Émergence



Veille  
PQR/PHR

Appel à signalements  
d'initiatives

Workshops thématiques

Rédaction d'un guide des leviers  
d'actions des collectivités

Diffusion,  
valorisation



# Programme du cycle des deux webinaires

## WEBINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2024

1. Utilisation des produits phytosanitaires et pollutions induites
2. Utilisation des produits phytosanitaires en zones urbanisées : que dit la réglementation ?
3. Police des produits phytosanitaires et police de l'environnement : le rôle de l'Etat et de ses agences
4. Pouvoirs réglementaires des collectivités locales pour assurer la qualité de l'eau
5. Bien connaître les enjeux de son territoire et les pressions liés aux pesticides

## WEBINAIRE DU 23 JANVIER 2025

### Leviers d'actions du foncier et de l'urbanisme

- Les outils des plans locaux d'urbanisme pour planifier et aménager les lisières agri-urbaines
- Les opérations foncières pour acquérir les terrains à enjeu
- Les outils contractuels pour orienter les usages du foncier sur les terrains à enjeu
- Construire des règles de gestion commune sur le foncier non public

### Leviers d'actions de l'aménagement opérationnel

- Les aménagements protecteurs pour capter les polluants
- Les aménagements pour protéger les riverains

### Leviers économiques de la transition agroécologique

- Les outils d'indemnisation et de soutien financiers en contrepartie des services environnementaux
- Garantir des débouchés et développer des filières peu consommatrices d'intrants

### Leviers de la concertation

- Adopter un projet partagé sur le territoire
- Prévenir et désamorcer les conflits locaux



# Leviers d'actions du foncier et de l'urbanisme

Pays de Pouzauges / Alain Martineau pour la Communauté de communes du Pays de Pouzauges

## Planifier et aménager les lisières agri-urbaines avec les outils des PLU (i)

### Le constat et les enjeux

- Urbanisation génératrice de tensions localement (lisières agri-urbaines)
- 45% des vignobles français sont situés à moins de 150 mètres de zones habitées (Guilpart N., 2022)
- Besoin de protéger les habitants et personnes vulnérables des risques d'exposition aux épandages sur les cultures agricoles
- Aux étapes de la planification, comment protéger les éléments de paysage protecteurs ?



© Photothèque INRAE

## Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU(i)

### 1. Les zonages du PLU(i) pour protéger les éléments de paysage

- **Espace boisé classé (EBC)** : Bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies, réseaux de haies ou plantations d'alignement  
→ Mobilisable dans les zones U, AU, N et A (Code de l'urbanisme art. L. 113-1 et L.113-2)
- **Éléments de paysage à protéger** : Éléments, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique.  
→ Mobilisable dans les zones U, AU, N et A (Code de l'urbanisme. art. L.151-23)
- **Secteurs humides** : Zones humides, y compris celles qui ne le sont pas strictement au sens du Code de l'environnement, mais qui méritent d'être protégées.  
→ Mobilisable dans les zones U, AU, N et A (cour administrative d'appel de Lyon du 18/01/11 n° 10LY00293)
- **Espaces de continuités écologiques** : Éléments de la trame verte et bleue aux continuités écologiques.  
→ Mobilisable dans les zones U, AU, N et A (Code de l'urbanisme art. L.113-29 et L.151-23)



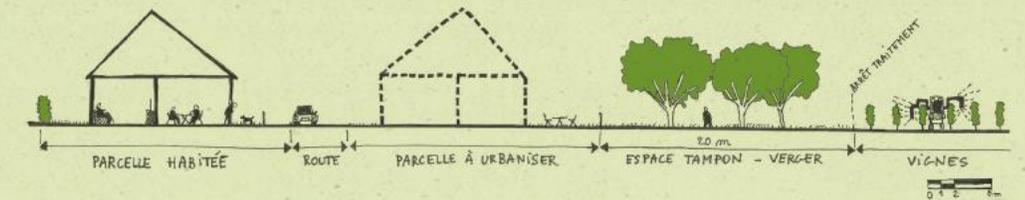
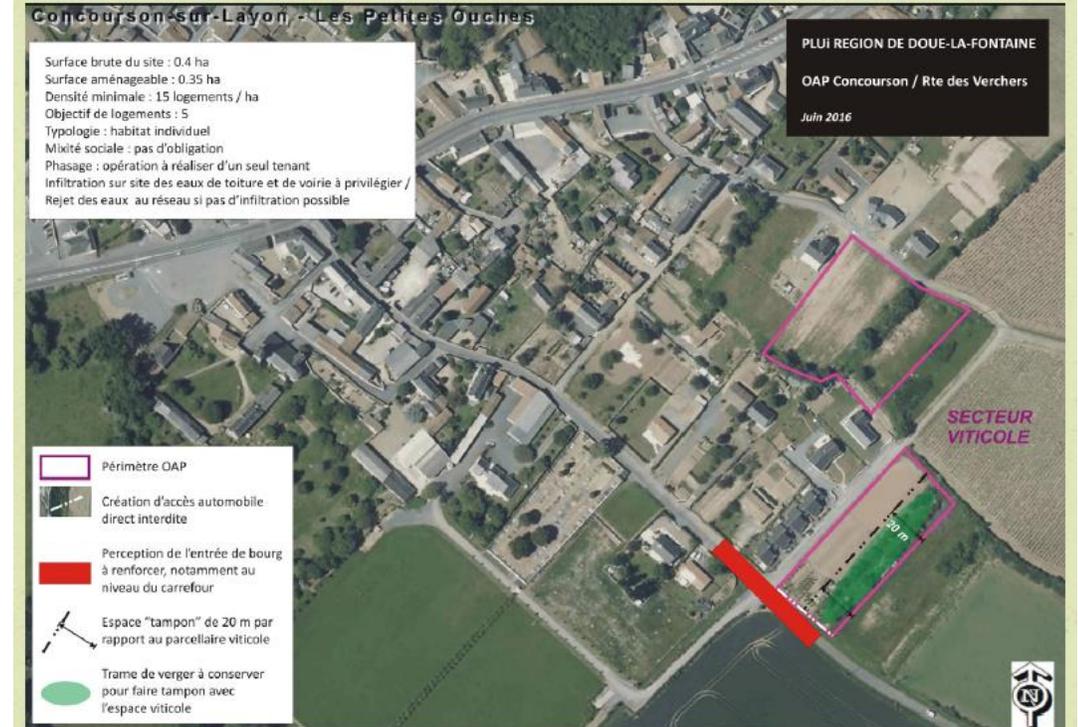
© CAUE de Loire-Atlantique

Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU

## 2. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- **Objectif :** Insuffler des logiques d'aménagement et prendre en compte des enjeux locaux en amont d'un projet d'urbanisation
- **Deux types :**
  - OAP sectorielle pour un secteur du territoire
  - OAP thématique pour prendre en compte des enjeux liés à l'agriculture, les circulations douces, le cycle de l'eau, le paysage et la biodiversité, ou encore les continuités écologiques
- **Obligation réglementaire :** Seule l'OAP « Continuités écologiques » est obligatoire depuis la Loi Climat et Résilience de 2021.

Dans l'ancienne Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles ont permis la matérialisation de zones tampons plantées entre les espaces viticoles et urbanisés

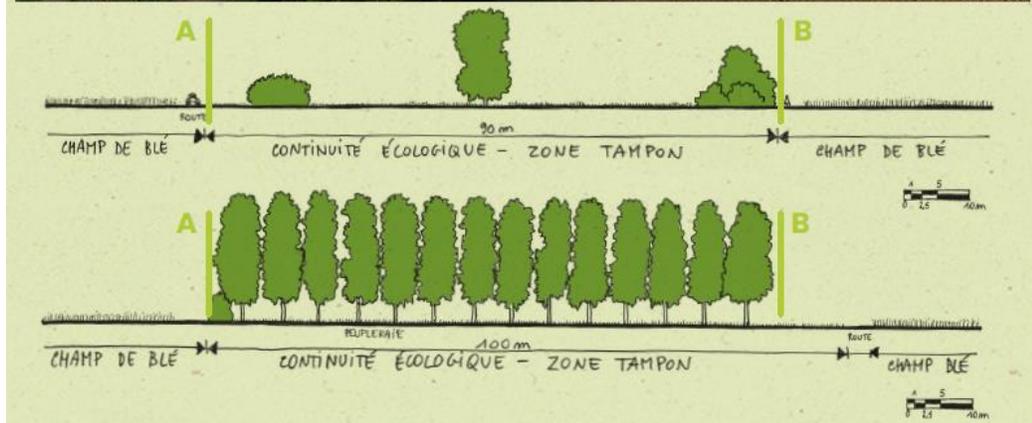


Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

## 3. Les emplacements réservés (ER) pour changer la destination d'espaces à enjeux environnementaux

- **Objectif :** Anticiper l'acquisition d'un terrain en gelant l'emprise foncière pour pouvoir y réaliser, à terme, le projet précis qui avait justifié le classement. A l'élaboration ou à la révision du PLU(i)
- **Prérequis :**
  - Préciser la destination des ER, ainsi que les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires.
  - En zones agricoles (A) : projet de renaturation (corridor écologique...)
  - En zones à urbaniser (AU) : projet à usage collectif avec traitement paysager (création d'espaces verts, de jardins, de bois, de cheminements piétons...).

Muttersholtz établit deux Emplacements réservés (ER) en zone N et A du Plan local d'urbanisme (PLU) pour constituer une continuité écologique dans la plaine céréalière et préserver les milieux naturels des pressions agricoles

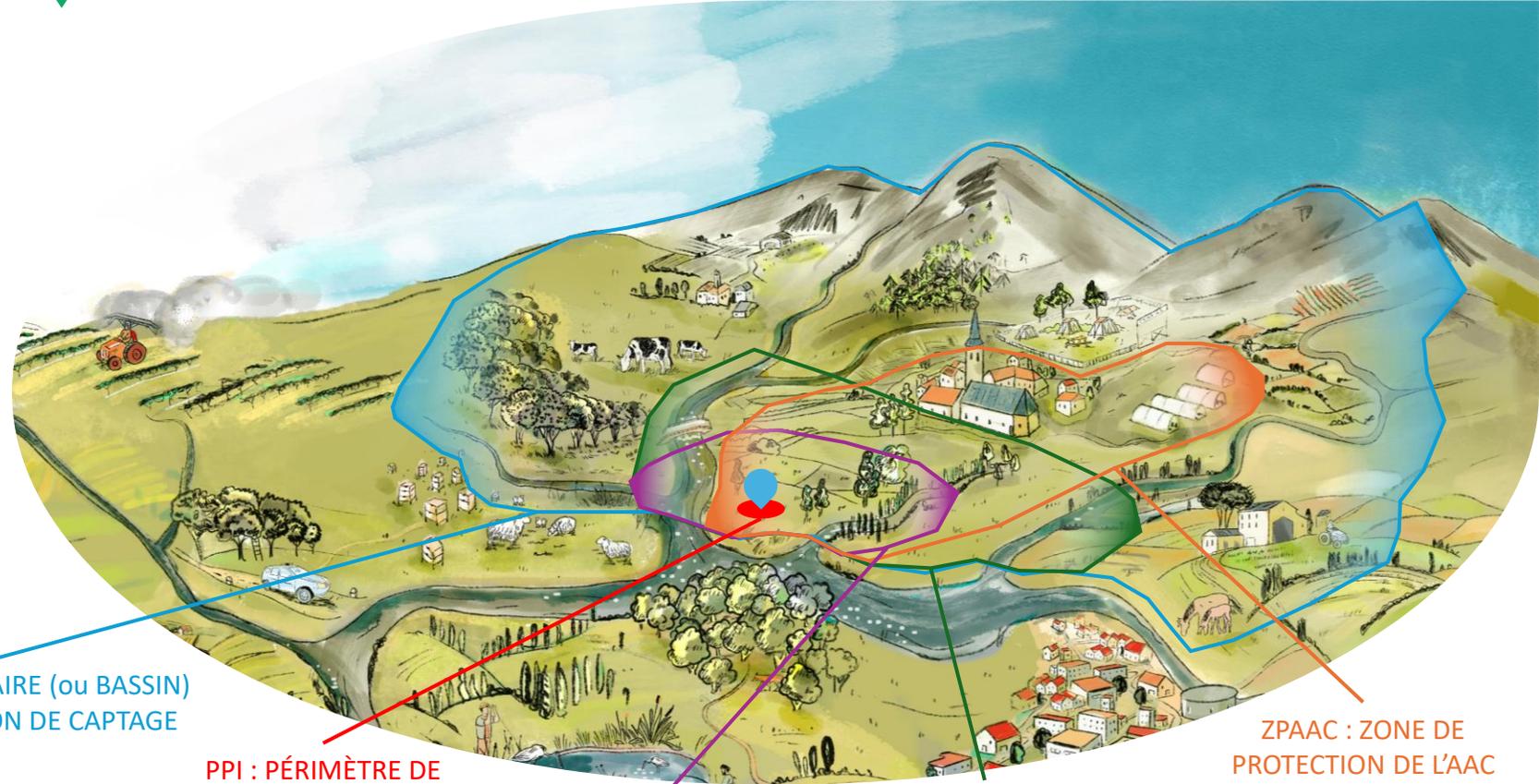


Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

## Le constat et les enjeux

- La planification de l'usage des sols peut nécessiter de recourir à l'acquisition foncière
- Protection de la ressource en eau : Seules les parcelles incluses dans le PPI doivent être acquises par les collectivités territoriales
- Autres finalités : Créer des espaces tampons pour protéger les personnes vulnérables (école, crèche, EPHAD...) mais aussi des milieux d'intérêt écologique.



AAC (ou BAC) : AIRE (ou BASSIN) D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

PPI : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE  
Systématique et obligatoire

PPR : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE

PPE : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE

ZPAAC : ZONE DE PROTECTION DE L'AAC  
Sous-ensemble de l'AAC lié à la mise en place d'un programme d'actions

Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

## 1. Veille, acquisition et échange parcellaire

- **Objectif :** Identifier les terrains à enjeux susceptibles de « changer de main » pour en faire l'acquisition (voie amiable) ou procéder à des échanges entre propriétaires
- **Accompagnements des collectivités locales :**
  - Safer > suivi marché foncier, diagnostic foncier, recherche, négociation, acquisition, stockage temporaire...
  - Agences de l'Eau > stratégie d'intervention foncière, aide à l'acquisition...

### BON A SAVOIR :

- ✉ Les collectivités territoriales peuvent être proactives pour obtenir, via la Safer, que les cahiers des charges annexés à la vente de parcelles agricoles situées dans des sites à enjeux intègrent des clauses environnementales.

## 2. Les outils de veille foncière



Connaître les dynamiques foncières locales



**Datafoncier**  
Données pour les territoires

Accéder aux données et analyse des marchés fonciers et immobiliers

Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

## 2. Les droits de préemption

*Droit de préemption ≠ droit d'expropriation*

### Droit de préemption des Safer :

- Outil mobilisable pour acquérir la propriété d'un bien, puis...
- ...pour sa revente à un autre attributaire (agriculteurs, collectivités, personnes privées, établissements publics locaux ou nationaux,...) dont le projet répond mieux aux enjeux d'aménagement locaux et de protection de l'environnement.

### Droit de préemption « Ressources en eau » : [depuis septembre 2022]

- Donner la possibilité aux collectivités locales d'acquérir en priorité des terrains situés dans les aires d'alimentation de captage.
- Dispositif réglementaire institué par arrêté préfectoral à la demande des collectivités ou des syndicats mixtes compétents (eau potable).
- Prérequis : Conserver la destination agricole des terrains préemptés.



© Rue89 Strasbourg

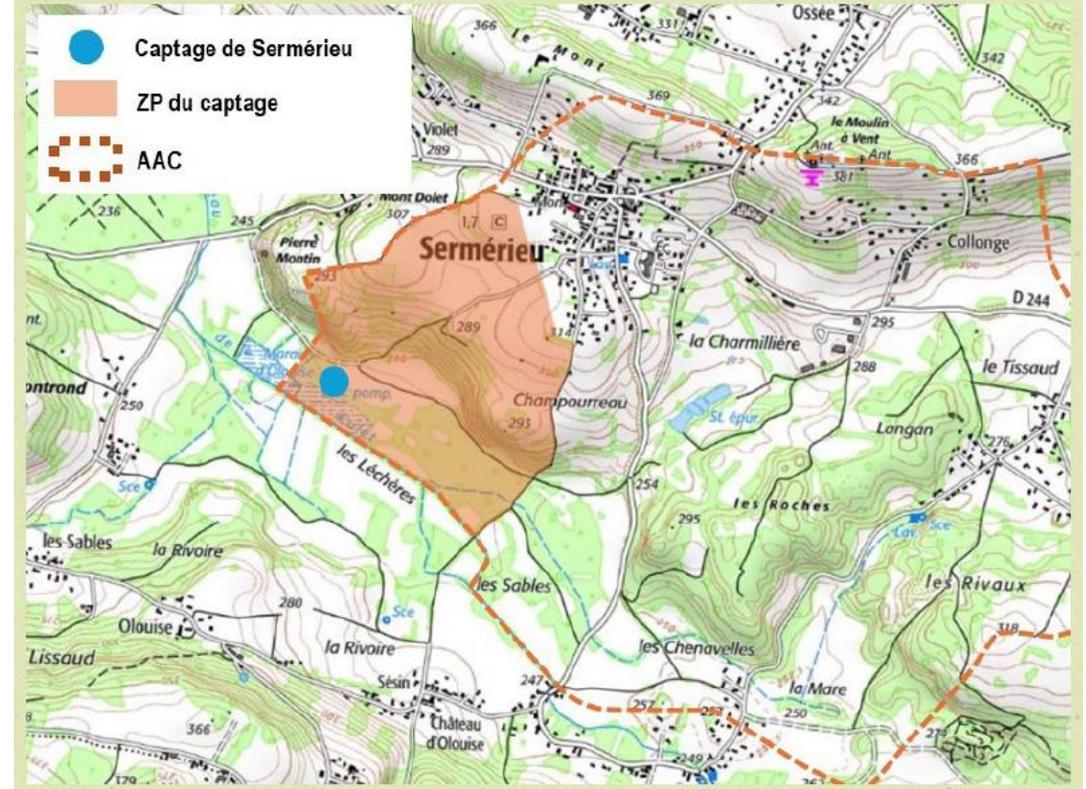
Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Le syndicat Eau de Bassin Rennais met en œuvre un projet collectif d'échanges parcellaires pour préserver la qualité de l'eau d'un captage prioritaire



L'ancien Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de la région de Dolomieu-Montcarra facilite l'acquisition de terres pour protéger durablement la qualité de l'eau d'un captage prioritaire grâce à un travail d'enquête mené dans le cadre de stratégie foncière



Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

## 1. Le bail rural à clauses environnementales

- **Objectif :** Contrat de fermage de terres agricoles avec un cahier des charges précisant les pratiques à mettre en œuvre pour réduire les risques de pollution et de dégradation des milieux naturels, et pour favoriser la biodiversité.
- **Modalités de mises en œuvre :**
  - Loyer réduit (*a fortiori* si baisse de rendement)
  - Possibilités de contrôle pour s'assurer du respect des clauses via un expert foncier et agricole.
- **Exemples de clauses environnementales :**
  - Implantation, maintien et modalités d'entretien de couverts spécifiques à vocation environnementale
  - Limitation voire interdiction des produits phytosanitaires
  - Conduite de cultures ou d'élevage suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Villeneuve d'Ascq adopte des Baux ruraux environnementaux (BRE) et une minorisation des prix du fermage pour encourager des pratiques agroécologiques



Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

## 2. Le contrat d'obligation réelle environnementale

- **Objectif :** Permettre aux propriétaires de mettre en place une protection environnementale de leur bien immobilier et de la garantir sur un temps long (max 99 ans).
- **Principes :**
  - Les ORE sont attachés au bien immobilier : les modalités d'usage favorables à la biodiversité sont transmises à tous les propriétaires successifs sur la durée du contrat.
  - Coûts du contrat : frais de notaire (de 500 à 2000 €) et rédaction des actes (env. 500 €).

Propriétaire

*Particulier, collectivité, agriculteur...*

Co-contractant

- **Collectivité publique ou syndicat intercommunal :** Commune, EPCI, PNR,...
- **Etablissement public :** Syndicat mixte de bassin versant, Conservatoire du littoral...
- **Personne morale de droit privé :** Conservatoire d'espaces naturels, Safer, groupement forestier, fédération régionale des chasseurs, association naturaliste locale, association de protection de l'environnement...

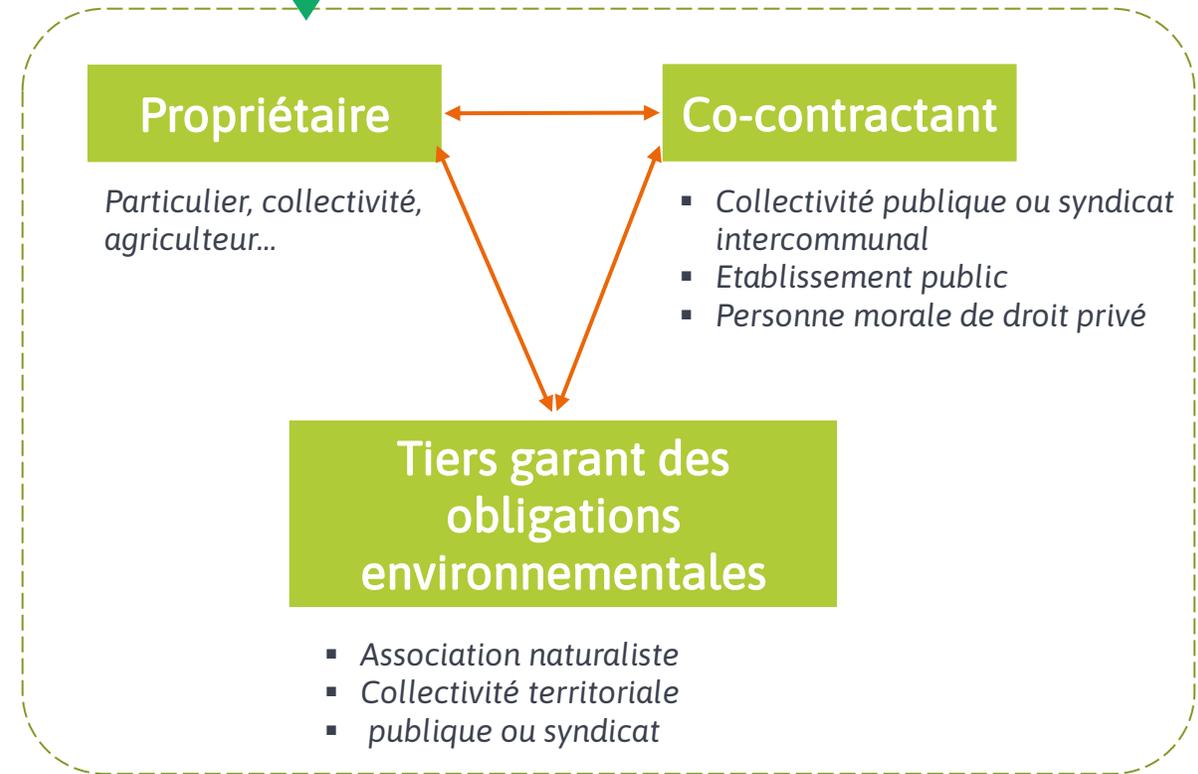
Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

## 2. Le contrat d'obligation réelle environnementale

- **Objectif :** Permettre aux propriétaires de mettre en place une protection environnementale de leur bien immobilier et de la garantir sur un temps long (max 99 ans).
- **Principes :**
  - Les ORE sont attachés au bien immobilier : les modalités d'usage favorables à la biodiversité sont transmises à tous les propriétaires successifs sur la durée du contrat.
  - Coûts du contrat : frais de notaire (de 500 à 2000 €) et rédaction des actes (env. 500 €).



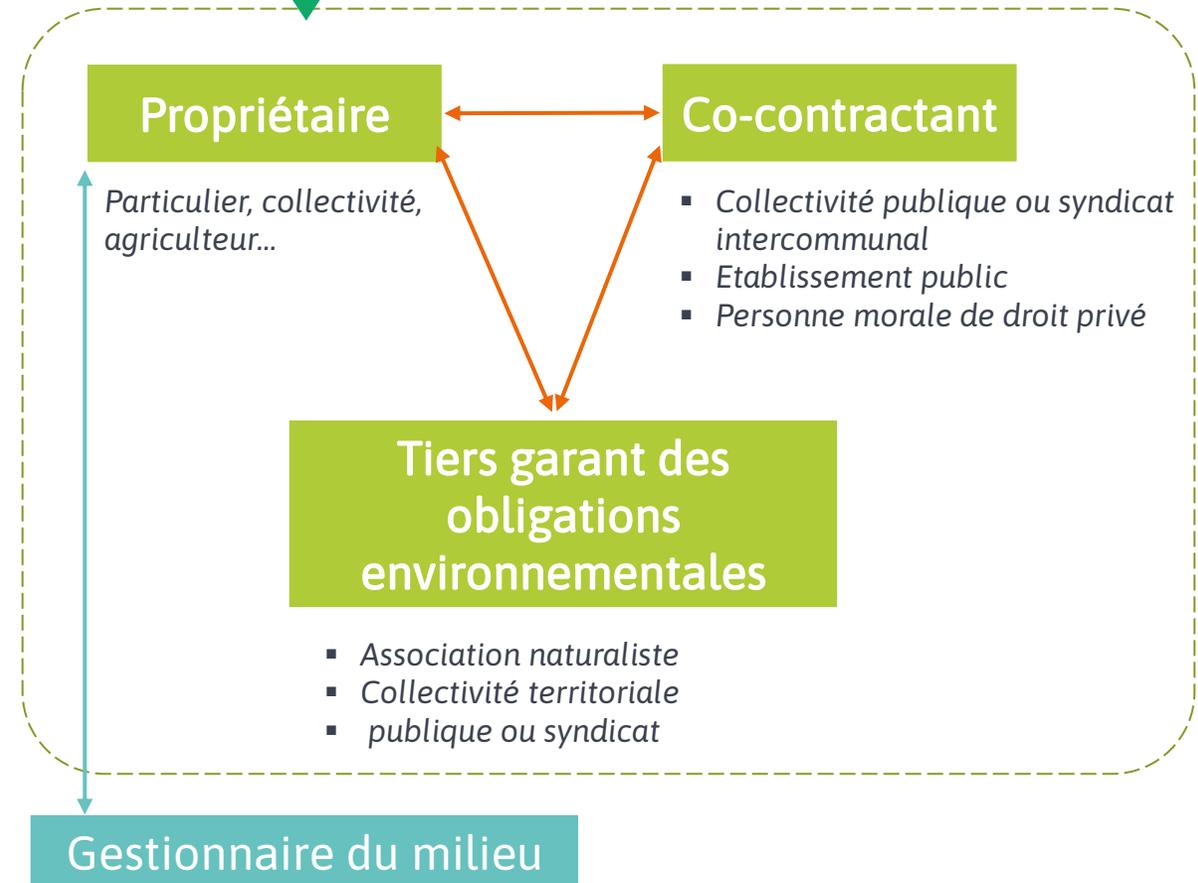
Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

## 2. Le contrat d'obligation réelle environnementale

- **Objectif :** Permettre aux propriétaires de mettre en place une protection environnementale de leur bien immobilier et de la garantir sur un temps long (max 99 ans).
- **Principes :**
  - Les ORE sont attachés au bien immobilier : les modalités d'usage favorables à la biodiversité sont transmises à tous les propriétaires successifs sur la durée du contrat.
  - Coûts du contrat : frais de notaire (de 500 à 2000 €) et rédaction des actes (env. 500 €).



Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

## 2. Le contrat d'obligation réelle environnementale

- Obligations Propriétaire :
  - Maintien de haies et d'éléments paysagers
  - Périodicité et calendrier du travail du sol
  - Ne pas utiliser d'intrants chimiques agricoles
  - Fauche tardive...
- Obligations Co-contractant :
  - Suivi naturaliste et appui à la mise en œuvre de travaux
  - Appui administratifs, recherche de soutiens financiers
  - Communication auprès du public.

### BON A SAVOIR :

- ✉ Les collectivités territoriales peuvent inciter les propriétaires de terrains à enjeux à protéger leur terrain par un contrat d'ORE.

Montbazin encadre la gestion « sans phyto » d'une oliveraie grâce à sa préemption et à la mise en place d'une Obligation réelle environnementale (ORE)



Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

## 3. Le stockage temporaire pour orienter les usages et faciliter les reprises d'activités

- **Objectif :** Acquérir des terres puis les revendre après une période permettant d'identifier des exploitants qui aient un projet en cohérence avec le souhait de la collectivité.
- **Principes :**
  - Dispositif mobilisable par les collectivités locales, les Safer ou les établissements publics fonciers.
  - Revente directe possible ou à un bailleur agricole (ex : Terre de liens) qui louera le foncier à un exploitant agricole.
  - Les collectivités peuvent aussi mettre en place une convention avec les Safer pour préciser les usages vers lesquels elles souhaitent orienter les terres agricoles.

Un collectif citoyen acquiert des terres agricoles, grâce au stockage temporaire par la Communauté de communes Tarn et Dadou, pour soutenir l'installation de maraichers en Agriculture biologique (AB)



Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

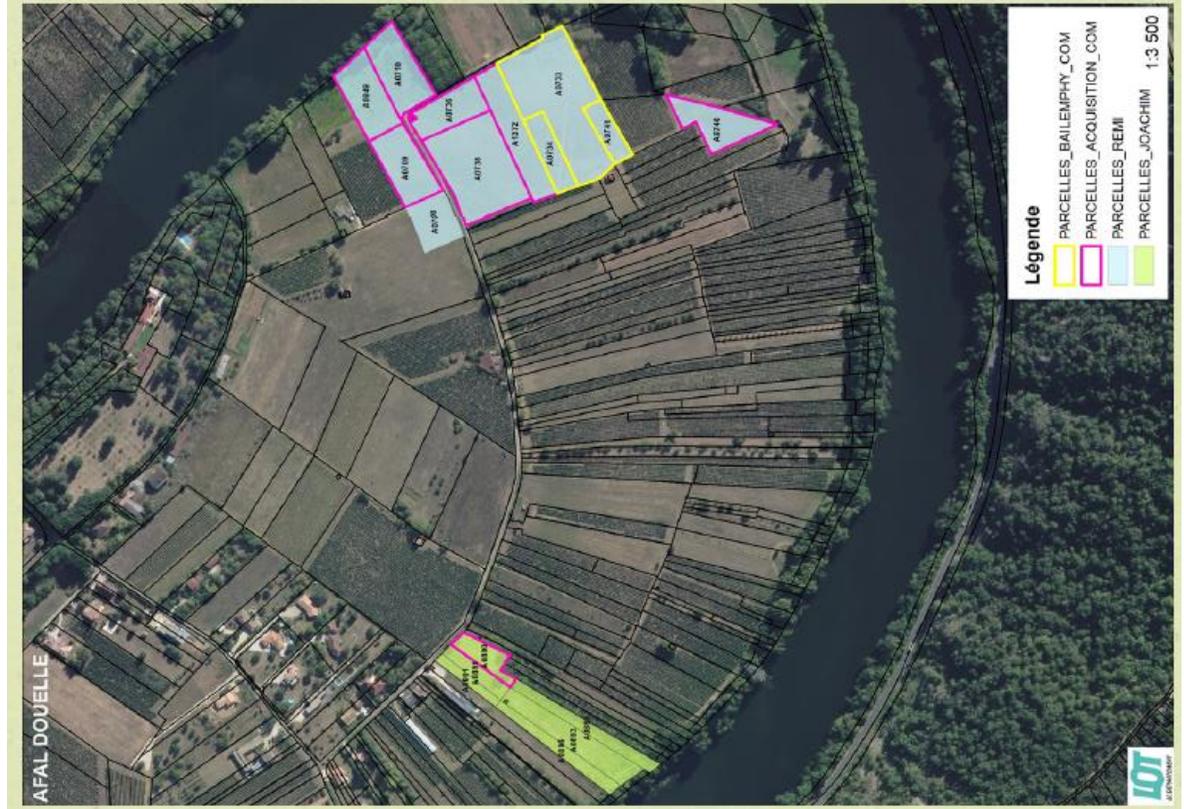
Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

Construire des règles de gestion commune sur le foncier public et privé

## 1. Les associations foncières à vocation agricole, pastorale ou forestière

- **Objectif :** Regrouper les propriétaires fonciers pour coordonner les actions concourant à des objectifs communs tels que la mise en valeur des terres ou la préservation des milieux naturels.
- **Deux types d'associations foncières :**
  - Association foncière pastorales ou groupements pastoraux
  - Association foncière agricole (AFA)
- **Trois formes juridiques :**
  - Association autorisée (préalablement par le préfet)
  - Association libre
  - Association constituée d'office (créée par le préfet)

Douelle crée une Association foncière agricole (AFA) libre pour rassembler des propriétaires volontaires autour du maintien d'une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau



Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

Construire des règles de gestion commune sur le foncier public et privé

## 2. La gestion communale des bords de champs

### Le constat et les enjeux :

- Espaces souvent considérés comme improductifs alors qu'ils offrent une diversité de services écosystémiques
  - Refuge de la petite faune
  - Lutte contre l'érosion et le ruissellement
  - Habitats pour les auxiliaires des cultures
  - Les haies réduisent de 84% l'abondance en bioagresseurs dans les cultures adjacentes (Tibi A., et al., 2022)
- Certaines pratiques sur ces espaces peuvent être à l'origine de pollutions des milieux attenants et d'une exposition des riverains des lisières agri-urbaines



Planifier et aménager les lisières agri-urbaine avec les outils des PLU (i)

Acquérir les terrains à enjeux avec des opérations foncières

Orienter les usages du foncier par des outils contractuels

Construire des règles de gestion commune sur le foncier public et privé

## 2. La gestion communale des bords de champs

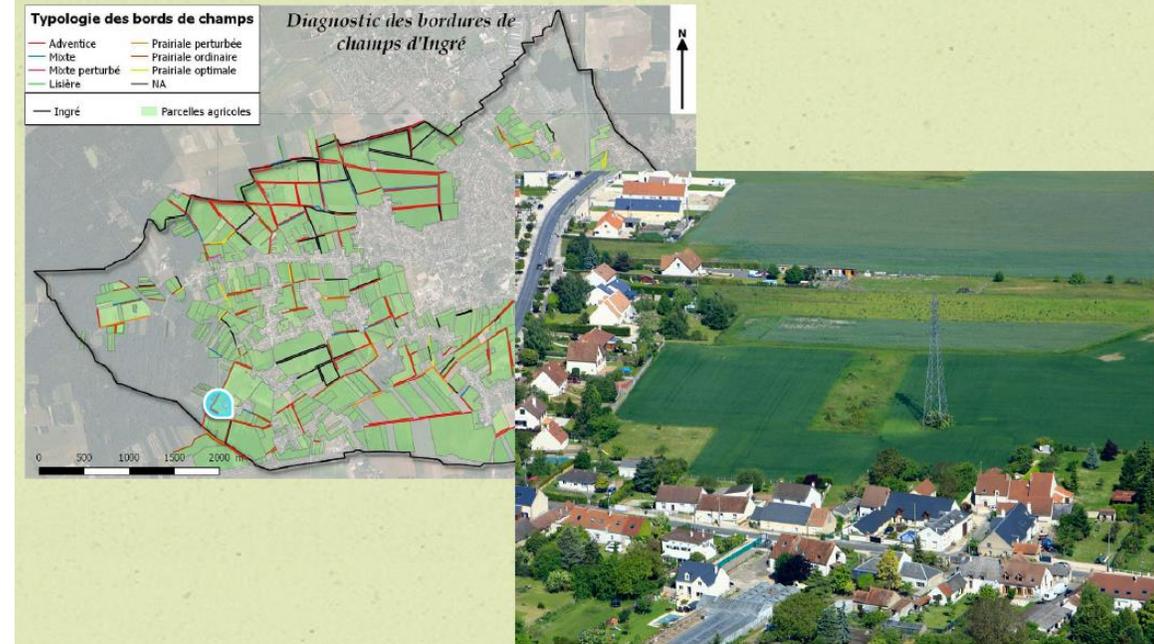
- **Objectif :** Construire un plan de gestion pour mettre en cohérence l'entretien de ces linéaires qui jouxtent les routes et chemins communaux et qui ont le potentiel de renforcer des continuités écologiques.

- Sur le modèle du programme Agrifaune :



- Cartographie et diagnostic des bordures de champs
- Concertation des acteurs du territoire et des usagers, contribution d'experts et réseaux locaux (chambres d'agriculture, sociétés de protection de la nature, agences régionales de la biodiversité, fédération locale des chasseurs...)
- Elaboration d'un plan de gestion communal (modalités d'entretien pour chaque bordures...)
- Signature d'une charte et valorisation

Ingré développe avec les agriculteurs une stratégie communale pour une gestion harmonisée des bords de champ favorable à la biodiversité





# Leviers d'actions de l'aménagement opérationnel

Vaucluse/ Michel Gunther - Biosphoto

Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

## Les constats et enjeux

- Une présence ubiquiste des pesticides de l'environnement
- > 90% des cours d'eau contaminés (Dubois, 2015)
- Des captages régulièrement fermés du fait d'une pollution aux pesticides

Au-delà de réduire l'utilisation de produits à la source,

**Comment limiter la pollution des milieux aquatiques ?**



**En favorisant l'installation d'aménagements protecteurs**

Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

## 1. Aménager des zones tampons

Objectif :

- Limiter le transfert de résidus de pesticides depuis la parcelle traitée vers les milieux aquatiques environnants

### La Roche-sur-Yon

Une zone de lagunage pour filtrer les eaux de drainage d'un terrain de sport et protéger la rivière Yon



Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

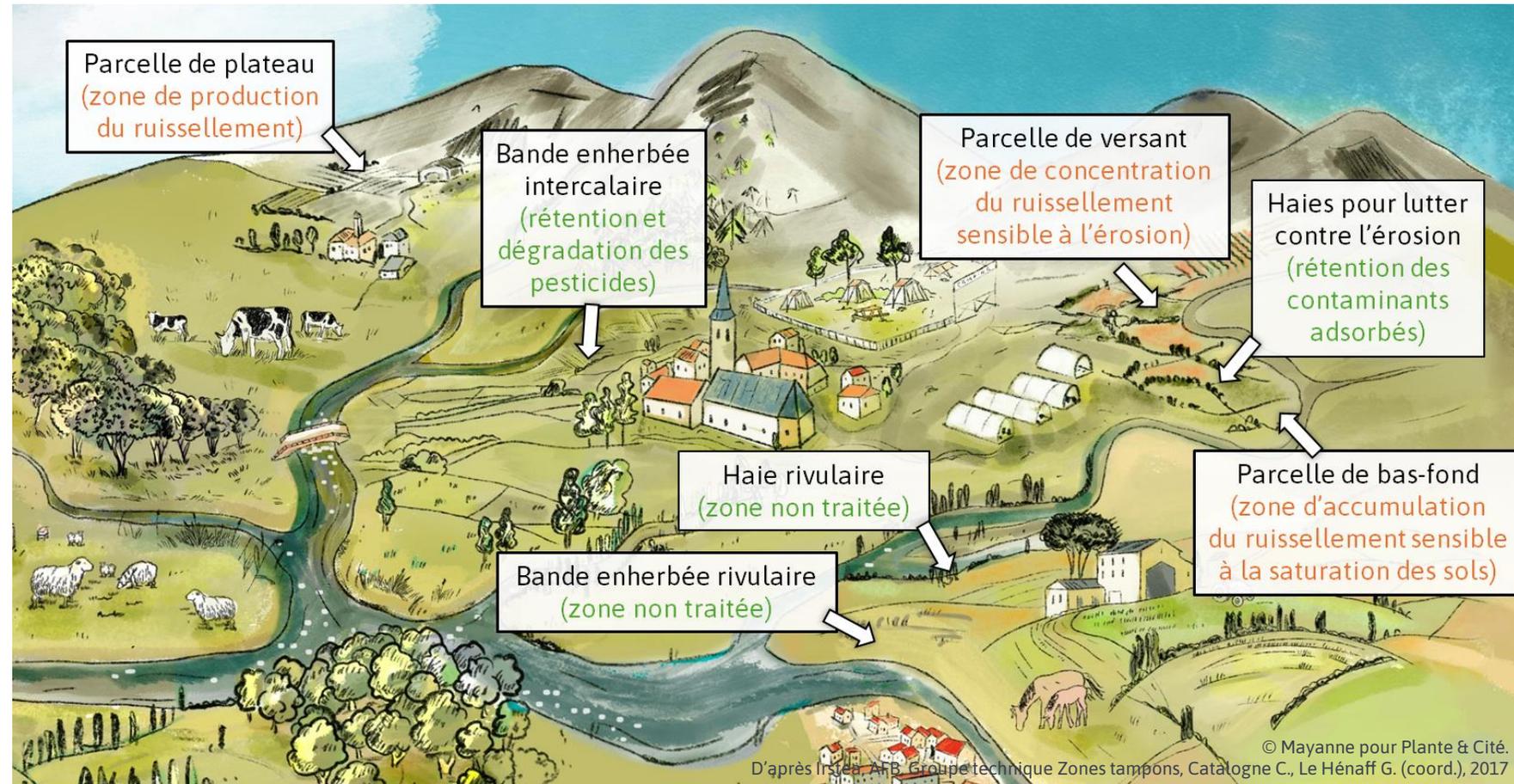
# 1. Aménager des zones tampons

Caractéristiques :

- Aménagements simples mais à positionner stratégiquement le long du bassin versant
- Entretien minime mais nécessaire pour maintenir l'efficacité dans la durée



Pour rester efficace,  
ces zones ne doivent  
pas servir d'autres fins



© Mayenne pour Plante & Cité.  
D'après Irstea, AFB, Groupe technique Zones tampons, Catalogne C., Le Hénaff G. (coord.), 2017

Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

## 1. Aménager des zones tampons

- Comment une collectivité peut contribuer ?
  - En accompagnant l'aménagement global du bassin versant
    - En réalisant un diagnostic de son territoire
    - En supportant les démarches administratives
    - En finançant directement ou indirectement les aménagements et leur entretien
    - En acquérant les terrains pour y installer des aménagements
    - En organisant des réunions de sensibilisation de la profession agricole et de concertation pour négocier l'installation des aménagements



Nécessite un accompagnement technique par des structures spécialisées

### Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

s'associe aux viticulteurs pour créer et restaurer des zones tampons dans une zone de captage vulnérable



SMRB

Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

## 2. Proposer des équipements collectifs pour le nettoyage et le remplissage des pulvérisateurs

### Principe

- Offrir aux utilisateurs de produits le nécessitant des conditions de remplissage et de nettoyage sécurisées

### Comment une collectivité peut-elle contribuer ?

- En portant un projet de création d'aire collective

## SMVOL et Laurens

La 1e aire de lavage collective communale mixte pour protéger les eaux du captage prioritaire de Murviel-les-Béziers



Commune de Laurens

Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

## 2. Proposer des équipements collectifs pour le nettoyage et le remplissage des pulvérisateurs

### Quelques conseils et astuces

- Projet onéreux mais largement subventionnable et qui peut s'auto-alimenter

### Bièvre Isère Communauté

se positionne en maître d'ouvrage d'une aire collective de remplissage et de lavage de pulvérisateurs puis la rétrocède aux agriculteurs



Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

## 2. Proposer des équipements collectifs pour le nettoyage et le remplissage des pulvérisateurs

### Quelques conseils et astuces

- Projet onéreux mais largement subventionnable et qui peut s'auto-alimenter
- S'assurer que les conditions locales soient favorables à la réussite du projet (implication des agriculteurs, choix de la parcelle d'accueil)
- Réfléchir le fonctionnement et l'entretien dans la durée
  - ⇒ Se faire accompagner dans la démarche !



Ces équipements constituent des **lieux de rassemblement** qui créent un terreau fertile à d'autres actions collectives

Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

Aménager  
pour protéger les riverains

## Les constats et enjeux

- Une part des produits phytosanitaires épandus dérivent dans l'air et peut alors entrer en contact avec les personnes à proximité et ainsi impacter leur santé.
- L'urbanisation croissante crée d'avantage de proximité entre les zones habitées et les parcelles traitées.
- Des populations à juste titre inquiètes des effets des traitements sur leur santé.
- Des règles s'appliquant aux traitements réalisés à proximité des zones habitées parfois jugées insuffisantes pour protéger les riverains.



Au-delà de réduire la quantité de produits utilisée et émise dans l'air à la source,  
Comment limiter l'impact sur les populations riveraines des parcelles traitées ?



En limitant l'exposition des riverains par l'installation  
d'aménagements protecteurs

Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

Aménager  
pour protéger les riverains

## Le phénomène de dérive et le risque pour la santé

**Dérive** = mise en circulation dans l'air de gouttelettes de produits émises lors du traitement



Les gouttelettes peuvent parcourir  
**plusieurs dizaines de mètres**



Dérive maximale dans les 2 heures après le traitement, **encore élevés dans les 12 heures**, persiste 24 heures

**Volatilisation** = mise en circulation dans l'air de fraction de produits non absorbée se transformant en gaz



Les gouttelettes peuvent parcourir  
**plusieurs kilomètres de mètres**



**A long terme**  
(jours, mois après le traitement ...)

Capter les polluants sur les zones à enjeux

Aménager pour protéger les riverains

## Le phénomène de dérive et le risque pour la santé

Un risque pour la santé humaine qui varie notamment en fonction du niveau d'exposition



**Quantité** de produit émise hors de la parcelle



Exemple de solution :  
Installer des dispositifs physiques de protection des riverains



**Temps écoulé** depuis le traitement au moment de l'exposition



Exemple de solution :  
Décaler les horaires de traitement



**Distance** par rapport à la parcelle traitée



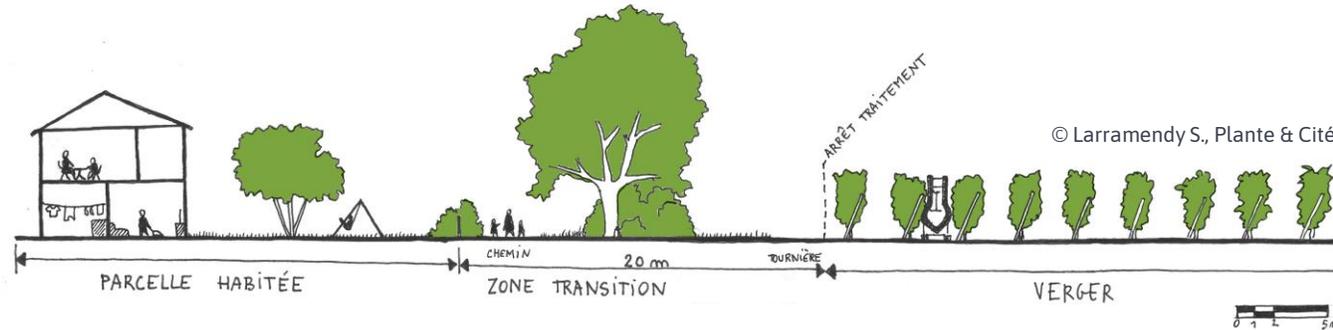
Exemple de solution :  
Augmenter la largeur de la zone non traitée / bande de recul

Aménager des zones de transition

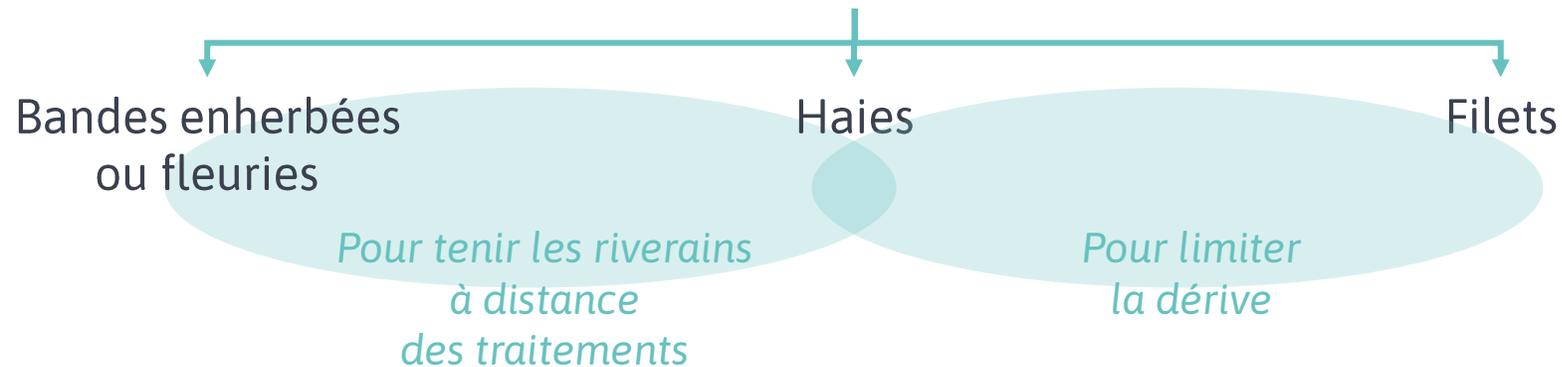
Capter les polluants sur les zones à enjeux

Aménager pour protéger les riverains

## Aménager une zone de transition



Selon le besoin et les caractéristiques du lieu, la zone pourra être composée de :

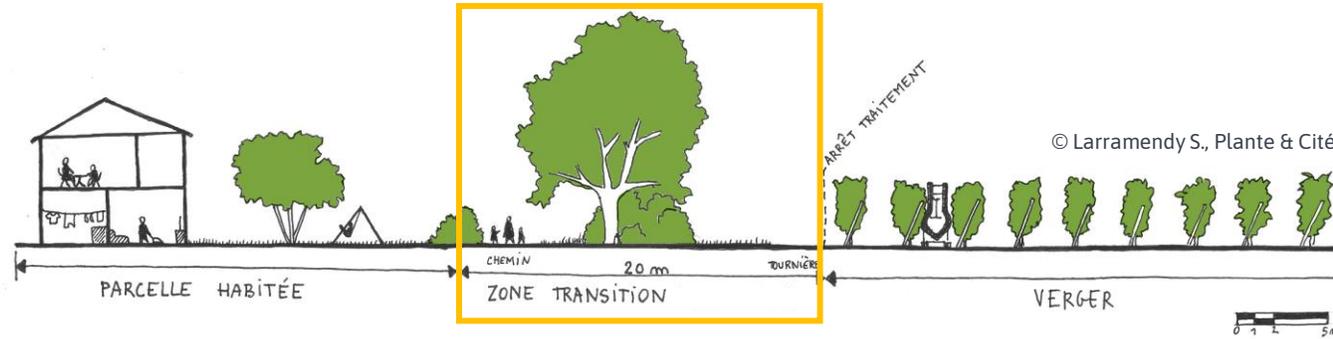


Zone qui doit être **non ou peu fréquentée**  
 ⇒ Penser l'aménagement en conséquence !

Capter les polluants sur les zones à enjeux

Aménager pour protéger les riverains

## Aménager une zone de transition



= **ZNT** qui pourra se retrouver positionnée dans la zone de transition et/ou dans l'emprise du champ

### Quelle largeur choisir ?

Largeur à respecter d'après la science :

- ⇒ 5 m pour les cultures basses
- ⇒ 20 m pour les vignes
- ⇒ 50 m pour les vergers

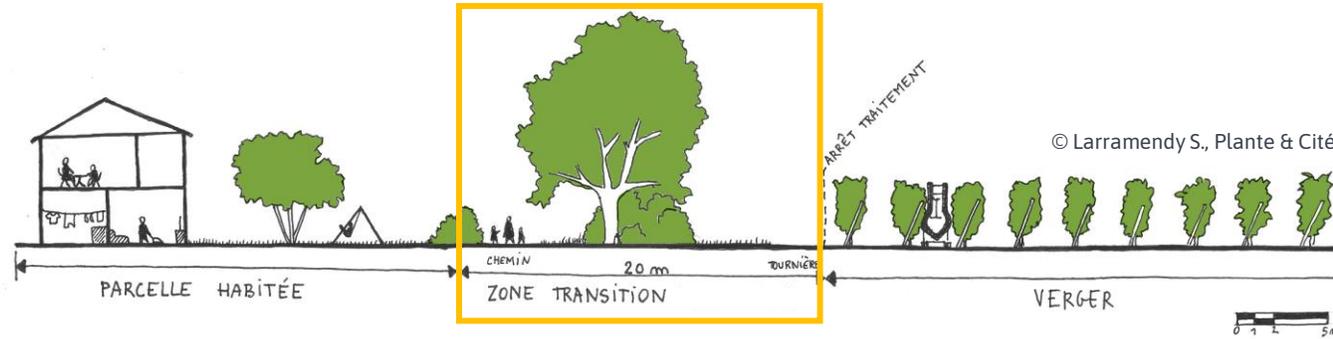
La réglementation impose :

- ⇒ 0 m pour les produits de biocontrôle et à faibles risques
- ⇒ 3 à 5 m pour les cultures basses
- ⇒ 5 à 10 m pour les cultures hautes
- ⇒ 20 m incompressibles pour les produits les plus toxiques

Capter les polluants sur les zones à enjeux

Aménager pour protéger les riverains

## Aménager une zone de transition



= ZNT qui pourra se retrouver positionnée dans la zone de transition et/ou dans l'emprise du champ

### Quelle largeur choisir ?

Largeur à respecter d'après la science :

- ⇒ 5 m pour les cultures basses
- ⇒ 20 m pour les vignes
- ⇒ 50 m pour les vergers

La réglementation impose :

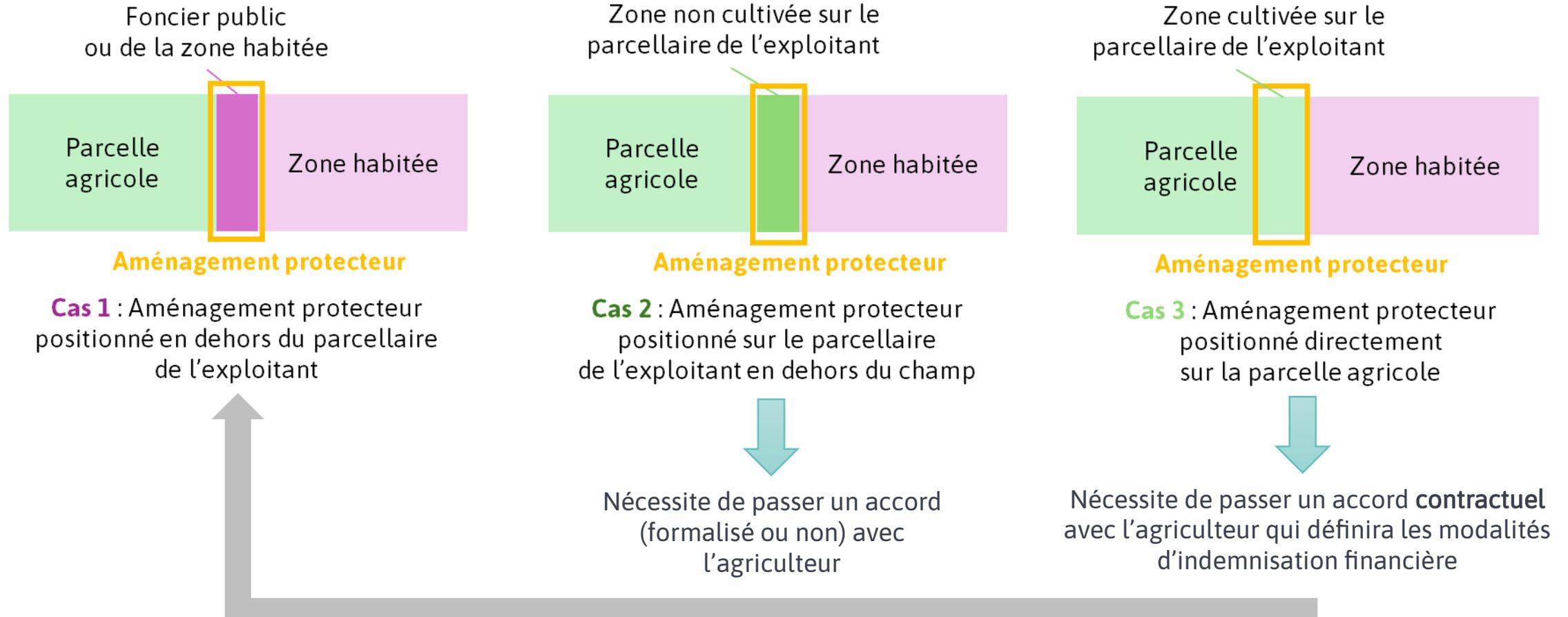
- ⇒ 0 m pour les produits de biocontrôle et à faibles risques
- ⇒ 3 à 5 m pour les cultures basses
- ⇒ 5 à 10 m pour les cultures hautes
- ⇒ 20 m incompressibles pour les produits les plus toxiques

**Solution :** passer un accord contractuel avec l'utilisateur de produits pour garantir le respect d'une ZNT constante et systématique  
20 m ⇒ juste équilibre entre protection de la population et minimisation de l'impact sur les utilisateurs de produits

Capter les polluants sur les zones à enjeux

Aménager pour protéger les riverains

## Aspects fonciers, administratifs et financiers



Acquérir la zone pour en maîtriser l'usage et l'aménagement ?

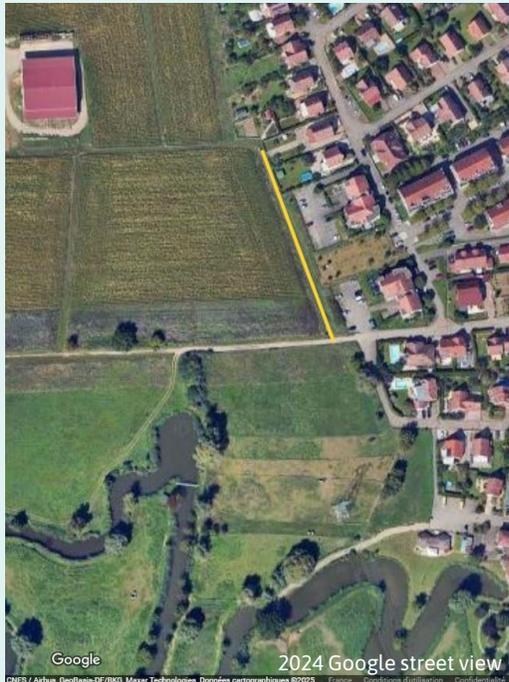
Capter les polluants  
sur les zones à enjeux

Aménager  
pour protéger les riverains

## Aspects fonciers, administratifs et financiers

### Wolfisheim

Les agriculteurs élargissent leur ZNT le long des habitations et de chemins très fréquentés grâce à la signature d'une convention



Les agriculteurs ne pourront être indemnisés par la collectivité qu'au titre de leurs efforts fournis pour la protection de l'environnement

Capter les polluants sur les zones à enjeux

Aménager pour protéger les riverains

## Bilan

L'aménagement opérationnel permet de limiter la fraction de produits épandus qui se retrouvera dans les milieux environnants



- Accessible même avec des moyens limités
- Permet d'agir sans nécessairement impliquer les utilisateurs



- Miser sur leur intérêt pour la protection de l'environnement pour obtenir des soutiens financiers
- Nécessite de disposer du foncier nécessaire pour leur mise en place



# Leviers économiques de la transition agroécologique

Saint Clair De La Tour/ Antoine Boureau - Biosphoto

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

## Les constats et les enjeux

- Pour réduire les impacts des pesticides, le plus efficace reste de réduire leur utilisation par la source.
- En plus d'un accompagnement technique, disposer d'un soutien financier constitue une motivation supplémentaire pour faire évoluer ses pratiques.

En complément d'autres types d'aides,

**Comment induire l'adoption de pratiques plus économes en pesticides ?**



**En contrepartie d'un avantage financier**



La manière dont les collectivités peuvent soutenir financièrement les agriculteurs est **strictement réglementé** (modalités, montants).

⇒ Il leur est **interdit** de proposer d'aides directes à l'agriculture ou pour la conversion ou le maintien à l'AB.

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

## 1. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Définis par la FAO comme des  
« opérations volontaires par lesquelles un prestataire de services  
est rémunéré par ou pour le compte des bénéficiaires de ces services,  
pour des pratiques de gestion agricole, forestière, côtière ou marine  
dont on attend une fourniture de service plus constante ou plus efficace  
qu'elle ne l'aurait été sans de tels paiements ».



- Payer ou offrir un avantage  
aux utilisateurs de produits s'engageant à :
- . faire évoluer leurs pratiques vers une moindre utilisation
  - . aménager leur parcellaire pour réduire les risques de transfert

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

# 1. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- Principe

👉 Pays de Pouzauges / Association Bocage d'Avenir

Objectif : Préserver le patrimoine haies existant, en particulier celles à forte valeur environnementale sur le plan hydraulique ou pour la biodiversité



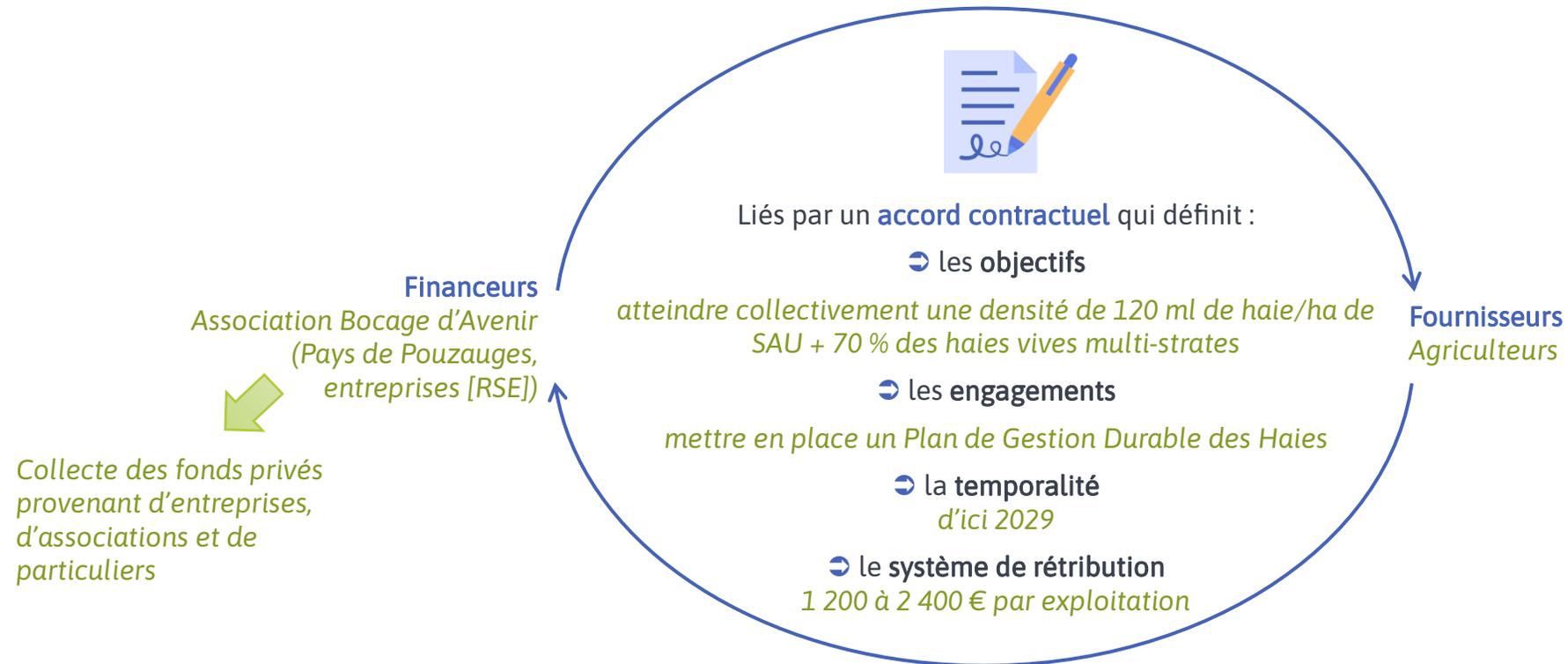
Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

# 1. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

👉 Pays de Pouzauges / Association Bocage d'Avenir

offrent des AVANTAGES

Contribuer financièrement au coût d'entretien des haies + apporter une aide technique



**Financeurs**  
Association Bocage d'Avenir  
(Pays de Pouzauges, entreprises [RSE])

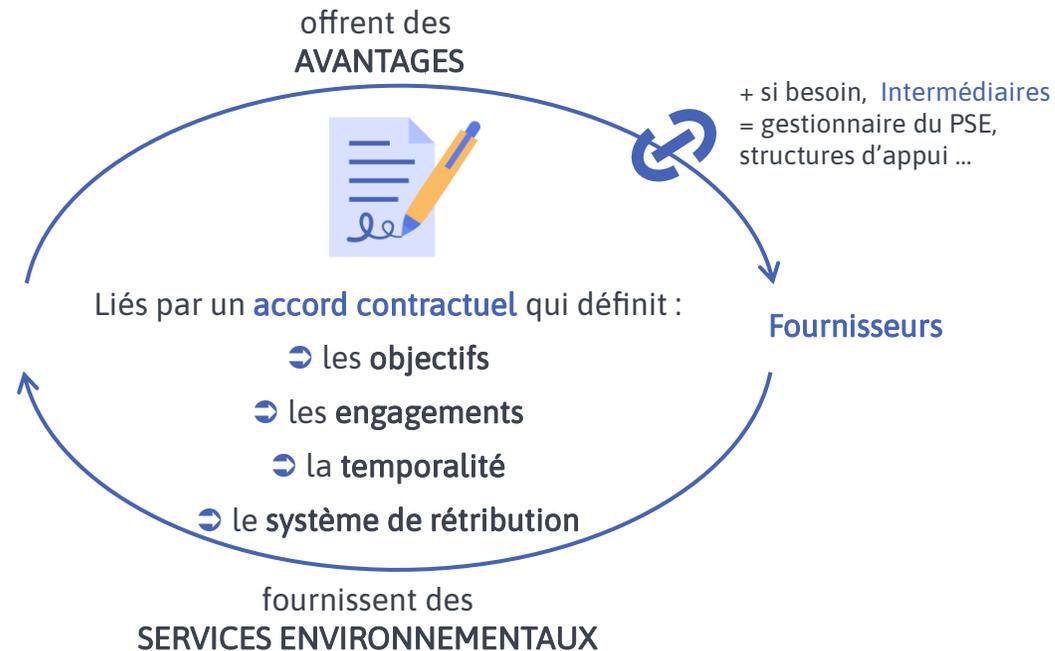
Collecte des fonds privés provenant d'entreprises, d'associations et de particuliers

Gérer durablement les haies fournissent des **SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

Adapté de Etrillard C., 2021, <https://www.actu-juridique.fr/administratif/les-contrats-de-paiements-pour-services-environnementaux/>

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

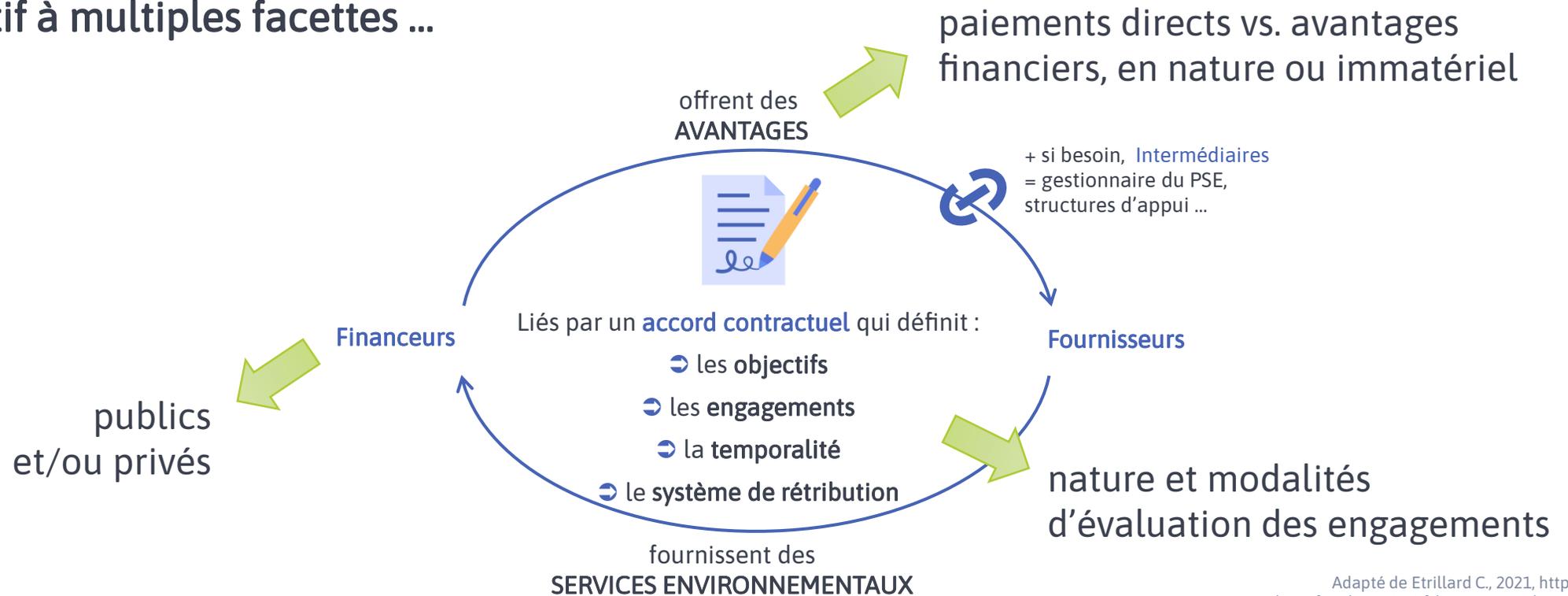
# 1. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

# 1. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Un dispositif à multiples facettes ...



Adapté de Etrillard C., 2021, <https://www.actu-juridique.fr/administratif/les-contrats-de-paiements-pour-services-environnementaux/>

... aboutissant à des projets modestes comme très ambitieux !

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

## 1. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

### Les modalités de financement du projet de PSE

Le financement des PSE peut avoir plusieurs origines :

- . Fonds propres de la collectivité
- . Aides et subventions publics
- . Mobilisation de fonds issus de taxes et autres prélèvements
- . Fonds privés



Les règles générales applicables aux contrats, et en particulier aux contrats de droit public lorsque la collectivité intervient comme financeur, **restent valables** (durée, montant, non cumul des aides ...)

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

## 1. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Quel rôle peut jouer la collectivité dans un projet de PSE ?

- Initier le projet
- Apporter des fonds
- Gérer le projet (cf. PSE Agences de l'eau 2021-2026)
- Animer le projet

Quelques conseils et astuces

- A tester à petite échelle avant un déploiement plus large

### BON A SAVOIR :

- ✉ Un nouveau régime d'aides notifiées sera lancé par l'État pour 2025-2027 : tout financeur public pourra désormais se positionner en autorité d'octroi

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

## 2. Les autres dispositifs d'exonération et d'indemnisation

Objectif :

- Induire un changement de pratiques vers une moindre utilisation de produits phytosanitaires contre un avantage financier (hors paiements directes)

Exemples :

- BRE à loyer modéré
- Exonération de taxe foncière

👉 Agglomération du Pays de l'Or

### BON A SAVOIR :

📌 Les communes et les intercommunalités à fiscalité propre peuvent exonérer de la taxe foncière, sur les propriétés non bâties, les parcelles agricoles exploitées en AB pour une durée de 5 ans.

- Tarif de l'eau réduit

👉 Syndicat mixte Eaux de Vienne

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

## 3. Accompagner le déploiement du désherbage mécanique

### Objectif :

- Inciter par un soutien financier direct l'adoption d'alternatives aux herbicides pour réduire les quantités utilisées à la source

### Principe :

- Proposer un accompagnement financier **et** technique

Aides par passage, à l'acquisition de matériel, pour des prestations de désherbage entre agriculteurs



Journées de démonstration de matériel, campagnes d'essais, sensibilisation au suivi floristique ...

### Quelques conseils et astuces :

- Dispositif qui nécessite d'être animé et porté par des actions de communication pour faire adhérer un maximum d'agriculteurs
- Possibilité de solliciter les agences de l'eau et conseils départementaux et régionaux pour soutenir financièrement la démarche (programmes d'actions des AAC prioritaires)
- Se rapprocher des chambres d'agriculture et OPA pour les aspects techniques

### Syndicat d'Eau de l'Anjou

**DÉSHERBAGE MÉCANIQUE**  
AIDE FINANCIÈRE PAR HECTARE ET PAR PASSAGE

SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU  
CAMPAGNE 2024

À HAUTEUR DE **30€**

\*conditions d'attribution au verso

**Le désherbage mécanique dans les Aires d'Alimentation des Captages d'eau (AAC) préserve la qualité de la ressource en eau destinée à produire de l'eau potable.**

Cette aide est financée par le Syndicat d'Eau de l'Anjou, service public en charge de la production et de la distribution d'eau potable sur les communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallée du Haut-Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

**DES AIDES POUR QUI ?**

- Les exploitants agricoles
- La CUMA

**DES AIDES POUR QUELLES SURFACES ?**

Toute parcelle en culture située dans les Aires d'Alimentation des Captages à :

- Vritz - Candé - Angrie
- Le Louroux-Beconnais

**CONTACT**  
LIVIA DEFAYE  
Chargée de ressource en eau | 02 41 34 40 00 | @ldefaye@syndicat-eau-anjou.fr

Syndicat d'EAU de l'Anjou  
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés et développer des filières peu consommatrices en intrants

## Les constats et les enjeux

- Des agriculteurs ayant fait évoluer leurs pratiques abandonnent du fait de difficultés financières
- Des possibilités limitées pour offrir des aides directes aux agriculteurs en AB ou développant d'autres pratiques vertueuses
- Des produits locaux et durables qui ne trouvent pas toujours de débouchés

En complément d'autres types d'aides,

**Comment induire l'adoption de systèmes agricoles plus économes en pesticides ?**



**En développant des filières de commercialisation**

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés  
et développer des filières peu  
consommatrices en intrants

## La restauration collective : une bonne entrée en matière

- Principe :
  - Actionner les leviers de la commande publique pour favoriser l'approvisionnement en produits et denrées bio et/ou locaux pour la restauration collective

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés et développer des filières peu consommatrices en intrants

## La restauration collective : une bonne entrée en matière

### • Quelques conseils et astuces

- Réaliser un sourcing préalable pour identifier les produits disponibles localement
- Augmenter le nombre de lots pour les marchés de la restauration collective
- Introduire progressivement de nouveaux produits

### *Dans un 2<sup>e</sup> temps*

- Favoriser l'installation d'infrastructures de transformation ou des ateliers de conservation
- Favoriser l'installation d'agriculteurs en AB via des aides pour la protection de l'environnement
- Acquérir du parcellaire agricole pour y orienter les usages et répondre aux besoins

### Lons agglomération

La restauration collective soutient le développement de l'Agriculture biologique (AB) en offrant des débouchés



Régie Eau d'ECLA

Soutenir les services rendus  
pour réduire les pressions  
d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés  
et développer des filières peu  
consommatrices en intrants

## Accompagner de nouvelles filières à bas niveau d'intrants

- Principe :
  - Mobiliser ses compétences en matière de développement économique pour structures des filières agricoles non alimentaires
  - Favoriser des débouchés possibles sur toutes les étapes de la chaîne aval de la production
- Comment la collectivité peut contribuer ?
  - En se positionnant comme catalyser de projet

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés et développer des filières peu consommatrices en intrants

## Accompagner de nouvelles filières à bas niveau d'intrants

- **Principe :**
  - Mobiliser ses compétences en matière de développement économique pour structures des filières agricoles non alimentaires
  - Favoriser des débouchés possibles sur toutes les étapes de la chaîne aval de la production
- **Comment la collectivité peut contribuer ?**
  - En se positionnant comme catalyser de projet

### SIAEP d'Ammertzwiller-Balschwiller

implante une filière de miscanthus pour alimenter le réseau de chaleur tout en préservant la ressource en eau



Jeannin N., Chambre d'agriculture d'Alsace

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés et développer des filières peu consommatrices en intrants

## Créer et valoriser des « marques de territoire bio »

### • Principe :

- S'appuyer sur le marketing territorial pour faire connaître les produits et projets
- Créer des marques de territoire ou des labels régionaux pour apporter un niveau de structuration supplémentaire à une filière

### • Comment la collectivité peut contribuer ?

- Initier ou favoriser la création de structures commerciales collectives et d'associations de producteurs pour diffuser les produits
- Encourager ces démarches en s'appuyant sur des réseaux territoriaux (Pays, PNR)

### Collectivité Eau de Bassin Rennais

développe le label Terres de Sources pour accroître les débouchés commerciaux des agricultures économes en pesticides



Collectivité Eau du Bassin Rennais

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés et développer des filières peu consommatrices en intrants

## Développer la portée des PAT en faveur de la réduction des pesticides

### • Principe :

- Apporter un cadre stratégique global au projet de mise en place de filières et débouchés
- Fédérer les acteurs du territoire autour des enjeux de la transition agricole, alimentaire et environnementale

### • Comment la collectivité peut contribuer ?

- En portant le PAT ou contribuant aux PAT de sa structure « chapeau »

### Le Havre Seine Métropole

adopte un Plan agricole et alimentaire territorial (PAAT) pour impliquer les acteurs économiques du territoire dans le développement de l'Agriculture biologique



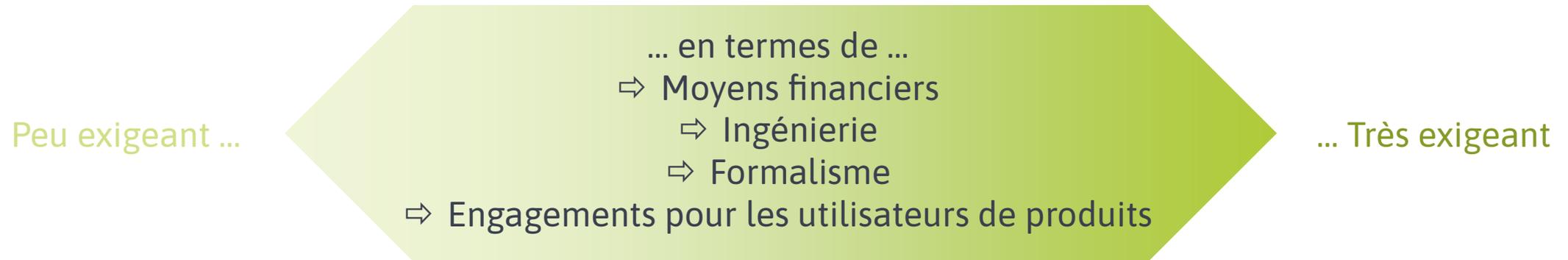
Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Soutenir les services rendus pour réduire les pressions d'origine phytosanitaire

Garantir des débouchés et développer des filières peu consommatrices en intrants

## Bilan

Une diversité de leviers économiques de la transition agroécologique qui permettent à chaque profil de collectivité et d'utilisateur de produits de trouver un dispositif adapté



### Chaque petit pas compte !



- Rassembler un collectif mobilisable dans la durée pour prolonger les efforts
- Programme d'action des AAC prioritaires : cadre privilégiée pour déployer de ce type d'actions



- Impliquer l'ensemble des parties prenantes dès la phase de définition du projet
- Animer et porter la démarche



# Leviers de la concertation

Montpellier Méditerranée Métropole / Johan Coulomb

Adopter un projet partagé  
sur le territoire

## 1. Une diversité de situations nécessitant des démarches de dialogue territorial

Comment faciliter des acquisitions foncières pour protéger un captage ?

Comment sensibiliser les utilisateurs de pesticides à la qualité de l'eau ?

Comment engager la RSE des entreprises en faveur d'une gestion écologique de leurs espaces ?

**Comment encourager la consommation de produits agricoles locaux et bio ?**

**Comment mettre en place des projets territoriaux autour de l'alimentation bio ?**

Adopter un projet partagé sur le territoire

## 1. Une diversité de situations nécessitant des démarches de dialogue territorial

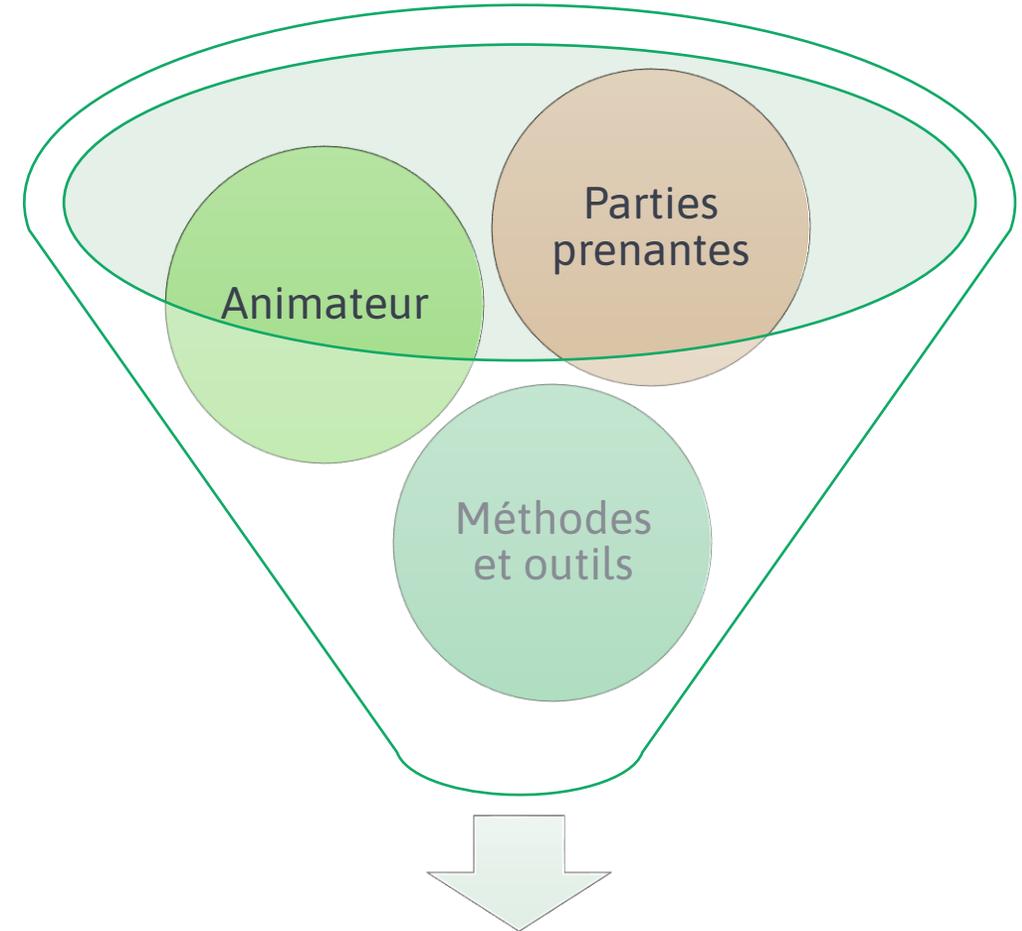
Comment faciliter des acquisitions foncières pour protéger un captage ?

Comment engager la RSE des entreprises en faveur d'une gestion écologique de leurs espaces ?

**Comment mettre en place des projets territoriaux autour de l'alimentation bio ?**

Comment sensibiliser les utilisateurs de pesticides à la qualité de l'eau ?

**Comment encourager la consommation de produits agricoles locaux et bio ?**



Dialogue territorial pour élaborer des solutions partagées

Adopter un projet partagé  
sur le territoire

## 2. Quelques outils mobilisables pour mettre en œuvre une concertation locale

### Pour le diagnostic

- L'outil **Co-Click'Eau** : Simuler des scénarios d'évolutions culturelles sur un territoire [Inrae, AgroParisTech, Univ. Paris-Saclay]
- Le jeu sérieux **Causerie** pour simuler les effets d'un changement de pratiques agricoles [UMR G'EAU]
- L'outil **Sensibio** pour l'étude sociotechnique des freins au développement de l'AB [Bio en Hauts-de-France]

### Pour l'animation

- Les mémos du **CIVAM**
- Le **guide de la concertation territoriale** de Lisode
- La **Boussole de la participation** du Cerema
- Les **fiches pédagogiques** du réseau France Nature Environnement pour le dialogue territorial sur le thème des pesticides

Adopter un projet partagé  
sur le territoire

## 2. Quelques outils mobilisables pour mettre en œuvre une concertation locale

### Pour le diagnostic

- L'outil **Co-Click'Eau** : Simuler des scénarios d'évolutions culturelles sur un territoire [Inrae, AgroParisTech, Univ. Paris-Saclay]
- Le jeu sérieux **Causerie** pour simuler les effets d'un changement de pratiques agricoles [UMR G'EAU]
- L'outil **Sensibio** pour l'étude sociotechnique des freins au développement de l'AB [Bio en Hauts-de-France]

### Pour l'animation

- Les mémos du **CIVAM**
- Le **guide** de concertation territoriale de Lisode
- La **boussole** de la participation du Cerema
- Les **fiches pédagogiques** du réseau France Nature Environnement pour le dialogue territorial sur le thème des pesticides

### AUTRES APPROCHES POUR LE DIALOGUE TERRITORIAL

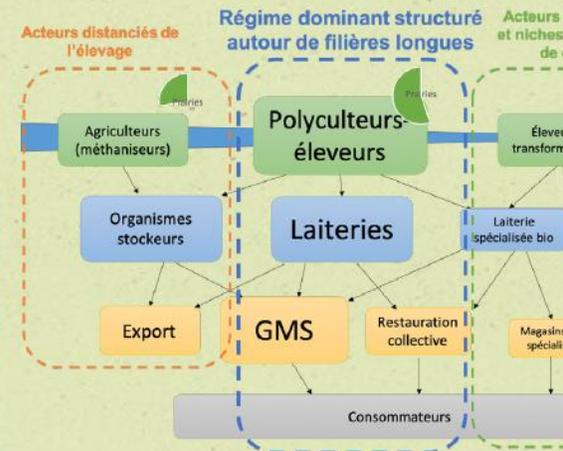
- 📌 Le rôle de CLE : commissions locales de l'eau en lien avec la révision et le suivi des SAGE
- 📌 Les autres parlements locaux de l'eau à l'initiative des collectivités territoriales et des agences de l'eau



*Le parlement des jeunes pour l'eau » lancé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse fin 2024*

Adopter un projet partagé sur le territoire

Les acteurs du bassin versant de Saffré se mobilisent autour d'une charte et d'un diagnostic sociotechnique pour supprimer les produits phytosanitaires



Le Canet d'Aude anime une démarche participative multi-acteurs pour mieux protéger son captage prioritaire



Adopter un projet partagé sur le territoire

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges s'appuie sur la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises pour arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires et développer l'éco-pâturage



Le Golfe du Morbihan Vannes Agglomération soutient les points de vente bio par un système de fidélisation pour stimuler la consommation



Adopter un projet partagé  
sur le territoire

Prévenir et désamorcer les  
conflits locaux

## 1. Sensibiliser les riverains aux travaux agricoles

- Aller contre une vision idéalisée de la campagne souvent répandue
- Participer à une meilleure connaissance des pratiques agricoles par les habitants
- Expliquer les pratiques culturales à chaque saison
- Créer un climat de de compréhension mutuelle

Adopter un projet partagé  
sur le territoire

Prévenir et désamorcer les  
conflits locaux

## 1. Sensibiliser les riverains aux travaux agricoles

- Aller contre une vision idéalisée de la campagne souvent répandue
- Participer à une meilleure connaissance des pratiques agricoles par les habitants
- Expliquer les pratiques culturales à chaque saison
- Créer un climat de de compréhension mutuelle

## 2. Sensibiliser les agriculteurs et autres utilisateurs de produits phytosanitaires aux enjeux locaux

- Rappeler les enjeux de la protection de la ressource en eau
- Informer des bonnes pratiques complémentaires à la réglementation pour prévenir le risque d'exposition des riverains et limiter les impacts des traitements (signalétique au champ, horaires de traitement, information en amont aux riverains via des applications comme Melkone City, AgriCivis, BVE33 en Gironde...)

Adopter un projet partagé  
sur le territoire

Prévenir et désamorcer les  
conflits locaux

## 3.(Re)nouer le dialogue



La cour d'école et les vignes



Le terrain de sport et la rivière



Le lotissement et le champ cultivé

Adopter un projet partagé sur le territoire

Prévenir et désamorcer les conflits locaux

## 3.(Re)nouer le dialogue



La cour d'école et les vignes



Le terrain de sport et la rivière



Le lotissement et le champ cultivé

- Dialogue entre parents d'élèves et exploitants agricoles
- Réflexion sur les horaires de traitement et délai de prévenance
- Installation d'un filet de protection

Adopter un projet partagé sur le territoire

Prévenir et désamorcer les conflits locaux

## 3.(Re)nouer le dialogue



La cour d'école et les vignes

- Dialogue entre parents d'élèves et exploitants agricoles
- Réflexion sur les horaires de traitement et délai de prévenance
- Installation d'un filet de protection



Le terrain de sport et la rivière

- Dialogue entre les parties prenantes (fédé. sportive, asso. de pêcheurs)
- Information sur le profil toxicologique des produits utilisés
- Zone de lagunage pour tamponner les eaux de drainage



Le lotissement et le champ cultivé

Adopter un projet partagé sur le territoire

Prévenir et désamorcer les conflits locaux

## 3.(Re)nouer le dialogue



La cour d'école et les vignes

- Dialogue entre parents d'élèves et exploitants agricoles
- Réflexion sur les horaires de traitement et délai de prévenance
- Installation d'un filet de protection



Le terrain de sport et la rivière

- Dialogue entre les parties prenantes (fédé. sportive, asso. de pêcheurs)
- Information sur le profil toxicologique des produits utilisés
- Zone de lagunage pour tamponner les eaux de drainage



Le lotissement et le champ cultivé

- Dialogue entre riverains et agriculteurs
- Délai de prévenance et partage d'information via des applications mobiles
- Aménagement, voire rachat de de la ZNT par la commune.

Adopter un projet partagé sur le territoire

Prévenir et désamorcer les conflits locaux

## La commune de Mercurey et les viticulteurs coconstruisent un livret de bonne conduite viticole pour améliorer le dialogue entre les différents usagers du territoire

### Dialogue et compréhension

Le printemps et l'été sont des périodes très chargées pour les vignerons et leurs ouvriers, le travail est intense : il se peut qu'ils n'aient pas le temps de s'arrêter pour échanger avec vous. Mais il est toujours possible avec bienveillance d'initier le dialogue qui pourra selon l'activité des uns et des autres être prolongé ultérieurement.

Quelle que soit la situation, écoute et respect doivent rester les bases du dialogue de part et d'autre, afin de trouver des solutions constructives pour tous.

Si vous n'arrivez pas à instaurer le dialogue avec le viticulteur, n'hésitez pas à vous adresser au syndicat des producteurs de Mercurey, à la mairie, à la Chambre d'Agriculture, à la CAVB (Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne) ainsi qu'au BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne), qui peuvent jouer un rôle de médiateur.

Le document qui vous a été remis est le fruit du travail d'une commission réunie par la commune de Mercurey. Cette commission composée de riverains, viticulteurs et conseillers municipaux, s'est rencontrée plusieurs fois ces derniers mois afin d'échanger sur les pratiques et les perceptions des travaux dans la vigne. Ces discussions ouvrent la volonté de préserver le bien vivre ensemble de notre beau village.



Bien vivre ensemble  
À MERCUREY  
et dans son vignoble



MERCUREY

Mairie de Mercurey  
53 grande rue - 71640 Mercurey  
E-mail : mairie.mercurey@wanadoo.fr



ODG de Mercurey  
4 rue de Sazenay - 71640 Mercurey  
E-mail : contact@mercurey.com



À Gevrey-Chambertin, les horaires de traitements phytosanitaires à proximité des lieux accueillant un jeune public sont réglementés.





# Quelques mots pour conclure ce 2<sup>nd</sup> webinaire

- Mélanie MOUSSOURS, Office Français de la Biodiversité, Direction Acteurs et Citoyens
- Dominique POUJEAUX, Ministère en charge de la Transition Ecologique, Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Baie du Mont-Saint-Michel / Vincent M. - Biosphoto

# Réduire les usages et impacts des pesticides dans les territoires : un triptyque d'actions et d'acteurs



Vue d'un territoire/ Illustration © Mayane pour Plante & Cité

# Ressources à venir



Une 50aine d'exemples sur l'ensemble des leviers d'actions identifiés / Publication dans le guide / Valorisation sur le site [ecophyto-pro.fr](http://ecophyto-pro.fr) (à venir)

